AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1251
FR0000127771-FS0685

23 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juillet 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juillet 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 73 173 322 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,81% du capital et 5,42% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	15 068 984	1,20	15 068 984	1,12
Détention (par assimilation)	58 104 338	4,61	58 104 338	4,30
Total Société Générale	**73 173 322**	**5,81**	**73 173 322**	**5,42**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 17 juillet 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 53 375 717 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 4 *call* listés à dénouement physique portant sur 641 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 septembre 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 28 € ;

- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 50 818 833 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 1 *call* option OTC à dénouement physique portant sur 1 066 384 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 3 juin 2024 au prix unitaire par action 24,83 € ;

- une position acheteuse sur 1 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire par action 16 € ; et

- une position vendeuse sur 8 *put* option*s* listés à dénouement physique portant sur 849 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 20 septembre 2019 et le 20 mars 2020 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 26 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 259 359 807 actions représentant 1 350 133 962 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 17 juillet 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 728 621 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 2 538 414 actions VIVENDI, exerçable le 9 août 2019 au prix unitaire par action de 23,55 € ;

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 1 891 841 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 1er juin 2023 et le 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 2 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 238 actions VIVENDI, sans échéance ;

- une position acheteuse sur 12 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 224 268 actions VIVENDI, exerçable le 16 août 2019 à des prix unitaires par action compris entre 24,91 et 24,95 € ;

- une position acheteuse sur 3 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 73 803 actions VIVENDI, exerçable entre le 28 août 2019 et le 18 septembre 2019 à des prix par action compris entre 23,91 € et 24,98 € ; et

- une position vendeuse sur 1 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 57 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 3 janvier 2025 au prix unitaire par action de 33,64 €.
